



Rompre un contrat de formation avec L&F

Par **Claresombre**, le **08/04/2018** à **18:00**

Bonjour,
Le sujet que je souhaite aborder est celui déjà développé en 2013/2014 "Je me fais harceler par XXX"
J'aimerais savoir si les réponses apportées en 2013/2014 sont toujours valables en 2018 ?
Nous avons inscrit notre fille pour des cours à distance chez L&F pour préparer un BTS webdesign en octobre 2016 avec un paiement étalé sur 30 mois.
Ma fille a mis un peu de temps à démarrer la formation, mais quand elle a reçu les premiers cours et devoirs, elle s'est aperçue que cela ne correspondait pas du tout à ce qu'elle souhaitait faire contrairement à ce que nous avait certifié le commercial au téléphone lors des communications précédentes l'inscription...
Nous n'avons pas été assez méfiant à ce moment là, et nous en mordons les doigts aujourd'hui.
Malgré les efforts de ma fille pour suivre tout de même cette formation, cela ne l'intéresse pas du tout et la conduit plutôt à la dépression, elle s'en veut de nous faire payer des cours pour rien...
Comment pouvons nous sortir de ce guêpier ?
Jusqu'ici je n'avais rien fait pour résilier ce contrat parce que je pensais que nous nous étions engagés en signant, et je m'en veux d'avoir été aussi naïve... mais en lisant les forums je vois que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, bloqués avec une formation qui ne correspond pas à notre attente et ne mènera à rien, à part vider notre compte bancaire...
De plus à la rentrée de septembre 2018 notre fille reprend un cursus scolaire normal dans un établissement public.
Je pensais envoyer une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle nous résilions le contrat car la formation et le suivi (pas un seul appel depuis la signature du contrat) ne correspond pas à notre attente.
et ensuite faire bloquer les prélèvements par notre banque.
Pouvez vous me confirmer si je peux procéder ainsi et quels sont les erreurs à éviter ?
Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **08/04/2018** à **21:16**

BsrrnAbsolument pas, relisez votre compte, les conditions de résiliation y sont indiquées.rnSi votre situation n'est pas jn ca de force majeure, vous n'ouvre résilier qu'en payant l'indemnité mentionnée.rnrnServez vous du moteur de recherche de ce site et vous trouverez beaucoup de cas identiques.

Par **Claresombre**, le **08/04/2018 à 23:50**

Bonsoir,rnEt merci de votre réponse.rnJe ne trouve pas de cas vraiment identique avec solution... On a été "trompés" lors des discussion pré inscriptions, (c'est bien sur improuvable) et comme ma fille n'a pas pu commencer la formation dès son inscription, quand elle a réalisé que ce n'était pas du tout ce qu'elle voulait, c'était trop tard pour le délai des 3 mois .rnDonc si j'ai un espoir de pouvoir interrompre cette formation et son paiement (nous n'avons reçu en 18 mois qu'un premier chapitre des cours) et nous avons payé plus de la moitié de la formation, j'aimerais le saisir.rnJe vais rechercher encore avec le moteur de recherchernMerci encore

Par **jodelariege**, le **08/04/2018 à 23:56**

bonjour ;il y a des milliers et des milliers de cas comme le votre et des motifs assez semblables d'arrêt de formation à distance...rnsoit vous payez ce à quoi vous vous êtes engagée en signant un contrat que vous devez avoir lu..rnsoit vous arrêtez les paiement en vous attendant à être harcelée pendant un bon bout de temps par l'école ou une société de recouvrementrnen sachant que malgré les menaces ,peu d'écoles vont jusqu'au tribunal mais que certaines y vont...rnet que personne absolument personne n'est jamais revenu sur aucun forum pour dire ce s'est passé par la suiterndonc au choix...

Par **Claresombre**, le **09/04/2018 à 00:20**

Merci de votre intervention,rnCela demande réflexion en effet.... rnSoit continuer à payer comme nous le faisons gentiment depuis 18 mois une formation pour laquelle nous avons été grugés sur son contenu ...rnSoit être enquinés plusieurs années par des relances diverses et variées...rnIl doit bien y avoir une faille quelque part...rnMerci